



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/146

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) POUR L'APPEL À PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE BÂTIMENT CENTRE DE RESSOURCES

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

ID : 033-243301264-20201125-2020_146-DE

SLO

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/146

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) POUR L'APPEL À PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE BÂTIMENT CENTRE DE RESSOURCES

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20201125-2020_146-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2019/017 du 26 mars 2019 concernant le Partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie,

Vu la délibération n°2019/131 du 24 septembre 2019 concernant la demande de subvention à l'ADEME pour la réalisation d'un audit énergétique sur le Centre de Ressources,

Vu la décision n°2020-068 du 29 juin 2020 concernant la demande de subvention à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour l'appel à projet de rénovation énergétique sur le bâtiment Centre de Ressources dans sa partie audit,

Vu la commission Patrimoine Bâti et Réseaux du 17 novembre 2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Considérant que dans le cadre de la transition énergétique et de la maîtrise des consommations énergétiques de son patrimoine immobilier, la Communauté de communes de Montesquieu s'est lancée dans un programme ambitieux d'analyse et diagnostic pour réaliser des travaux de rénovation de ses bâtiments.

Cet engagement se porte sur la rénovation et l'isolation de ses bâtiments existants.

Une étude de restructuration des crèches portant sur les aspects énergétiques a été menée en 2018 et 2019 avec un cabinet d'études. Cela a débouché à compter de 2020 sur un programme triennal d'amélioration des bâtiments.

La CCM possède également un Centre de Ressources qui accueille une pépinière d'entreprises, des bureaux pour une partie des services de la CCM, des salles de réunion et de formation sur une surface de plancher de 3600 m², construit en 1989.

Dans le cadre d'un projet global de réhabilitation de celui-ci, la CCM a réalisé un audit énergétique pour réaliser un diagnostic complet de l'existant et définir des solutions techniques et financières pour améliorer ses performances énergétiques et le confort d'utilisation pour les usagers.

Pour mener à bien ce travail, la Communauté de communes s'est entourée des services d'un AMO environnemental (AMOES) et de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour une aide méthodologique et un soutien technique sur ce projet.

Le montant des études pour la seule réhabilitation énergétique s'élève aujourd'hui à 84 240€ HT et se décompose comme suit :

- suivi du projet en conception par l'AMO : 10 440€ HT
- suivi du projet en réalisation par l'AMO : 34 920€ HT
- mission d'AMO commissionnement (durée de 24 mois): 38 880€ HT

Pour cette première phase d'études et de suivi, la Communauté de Communes de Montesquieu sollicite auprès de l'ADEME une aide financière de 25 000€ HT

Des sollicitations de participations financières seront également déposées par la suite avec l'avancement du projet auprès de l'ADEME en fonction de l'engagement de la CCM à réaliser les travaux de rénovation suivants les estimations de travaux affinées avec notamment des demandes de participations sur les prestations suivantes :

- la réalisation de l'audit énergétique, la définition d'un scénario et l'accompagnement de la CCM pour la préparation d'une consultation de maîtrise d'œuvre



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/146

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) POUR L'APPEL À PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE BÂTIMENT CENTRE DE RESSOURCES

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

ID : 033-243301264-20201125-2020_146-DE

SLOW

- Tranche ferme : 14 500 € HT:
 - Phase 1 : État des lieux
 - Phase 2 : Bilan énergétique et préconisations
 - Phase 3 : Programme et améliorations : Scénario 1 / Scénario 2 / Scénario 3
 - Phase 4 : Analyse financière
- Tranche optionnelle : 4 050 € HT:
 - Modalités d'accompagnement du Maître d'Ouvrage pour la préparation du lancement de la consultation du maître d'œuvre

Suite à la restitution de l'audit, il est proposé de retenir le scénario 3 qui prend en compte l'ensemble des bouquets de travaux pour aboutir à un objectif de réduction des consommations énergétiques de 60 % :

- 1 – Isolation plancher haut
- 2 – Isolation plancher bas
- 3 – Remplacement mur rideau RDC
- 4 – Remplacement des luminaires
- 05a – Mise en place de CTA double flux
- 05b – Ajout d'un module de rafraîchissement adiabatique sur la CTA
- 06a – Réfection de l'isolation des parois pleines R+1 et R+2
- 06b – Réfection de la façade R+1 et R+2
- 7 – Augmentation de la température de consigne de climatisation
- 8 – Remplacement de la production ECS Cuisine
- 9 – Remplacement groupes froid
- 10 – Remplacement production et distribution de chaud
- 11 – Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques

- les frais de maîtrise d'œuvre et de conception pour la réhabilitation énergétique qui restent à définir,
- le coût financier des travaux de réhabilitation énergétique sur la base du scénario 3 estimé à ce jour à 1 725 136 € dans l'attente d'une définition programmatique affinée.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/146

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) POUR L'APPEL À PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE BÂTIMENT CENTRE DE RESSOURCES

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Sollicite l'ADEME pour l'attribution d'une première demande de subventions à hauteur de 25 000 € au titre de l'appel à projets sur la « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités » pour les prestations suivantes :
 - suivi du projet en conception, en réalisation et commissionnement sur une durée de 24 mois grâce à un AMO désigné,
- Sollicite l'aide financière potentielle de l'ADEME au fur et à mesure de l'avancement du projet sur l'ensemble des prestations intellectuelles relatives à la conception et à la maîtrise d'œuvre, ainsi qu'aux travaux,
- Inscrit les crédits au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

